

Avenant d'assurance contre le minage clandestin

Le présent avenant modifie le module Beazley Breach Response et en fait partie intégrante.

[Réf. de la Police]

En contrepartie de la prime exigée pour la Police, il est entendu et convenu que :

1. Le sous-montant de garantie par période d'assurance applicable à tous les sinistres couverts par le présent avenant est de <Montant> \$ CA.
2. La franchise applicable par incident, événement, ou série d'incidents ou d'événements connexes, donnant lieu à une obligation d'indemnisation au titre du présent avenant, est de <Franchise> \$ CA.
3. La partie Nature et étendue de la garantie est modifiée par l'ajout de ce qui suit :

Minage clandestin

Cette garantie vise à indemniser l'**organisation assurée** pour toute perte financière directe subie du fait de **minage clandestin** que l'**Assuré** découvre pour la première fois pendant la **période d'assurance**.

4. La partie Définitions est modifiée par l'ajout de ce qui suit :

Minage clandestin : **accès ou usage non autorisé de systèmes informatiques** pour extraire une **devise numérique** qui entraîne directement pour l'**organisation assurée** des frais supplémentaires d'électricité, de gaz naturel, de pétrole ou d'Internet (les « **services publics** »), à condition que ces frais supplémentaires :

1. soient engagés en vertu d'un contrat écrit entre l'**organisation assurée** et le fournisseur de services publics concerné, qui a été exécuté avant que le **minage clandestin** ne soit commis pour la première fois;
2. soient facturés à l'**organisation assurée** par des relevés émis par le fournisseur de services publics concerné, qui comprennent des informations sur l'utilisation ou la consommation;
3. ne soient pas facturés à l'**organisation assurée** à un tarif forfaitaire qui ne varie pas en fonction du taux ou de l'utilisation des services publics concernés; et
4. soient engagés conformément aux déclarations émises par le fournisseur de services publics concerné et qu'ils soient exigibles pendant la **période d'assurance**.

Toutes les autres modalités et conditions de la Police demeurent inchangées.

[SIGNATURE]

Signé au nom de **Beazley Canada Ltée** agissant au nom du **Syndicat de Beazley 3623 chez Lloyd's**.

Beazley Canada Ltée
First Canadian Place
100 rue King Ouest, bureau 4530
Toronto (Ontario) M5X 1E1
Canada
info@beazley.com
www.beazley.com